

Aides privées

« L'éducation à l'environnement n'a pas pour vocation à être financièrement rentable en elle-même, et les activités et projets ne génèrent que très rarement des bénéfices monétaires. L'éducation à l'environnement, comme l'éducation en général, se situe plutôt dans le champ de la mission de service public, et bénéficie donc encore essentiellement de subventions publiques.

Cependant, ces financements n'ont jamais suffi à financer intégralement des projets et activités, dont le coût continue d'être largement sous-évalué par les commanditaires et le public : les acteurs de l'éducation à l'environnement sont invités à panacher leurs financements, et surtout à accroître leurs ressources propres, les autres financements (publics ou émanant d'entreprises, de fondations) venant en complément. »

→ Qu'est ce que le mécénat ?

Sources : Ministère du Développement Durable

Le terme **mécénat** se définit par "**soutien matériel apporté sans contrepartie directe** de la part du bénéficiaire, à une **œuvre** ou à une **personne** pour **l'exercice d'activités présentant un intérêt général**" (dans les domaines de la recherche, l'humanitaire, la culture, l'environnement...).

Le Mécénat est **une forme de partenariat** entre le mécène ou fondation et la structure bénéficiaire. Il se distingue du parrainage par le fait qu'il n'y a pas de contrepartie contractuelle publicitaire ou de soutien au mécène. Ce dernier peut, de son côté, **afficher clairement son soutien à la structure sur ses propres outils de communication**.

→ Quel est l'intérêt du mécénat ?

Le mécénat est un "acte libre" qui permet **la création de partenariats souvent originaux** qui repose uniquement sur la **volonté commune et l'engagement des deux parties**. Il permet de diversifier ses ressources financières pour mener à bien des projets, c'est également un "espace de rencontre" entre l'acteur et l'entreprise, chaque partenaire y apporte ses capacités et son savoir-faire.

Il peut apporter parfois des compétences professionnelles particulières à la structure bénéficiaire ainsi que des prestations de services.

→ La législation

Parmi les textes en vigueur, la loi du 1er août 2003 dite loi Aillagon, relative au mécénat aux associations et aux fondations a radicalement transformé la pratique du mécénat en France. Notre législation est devenue l'une des plus incitatives au monde pour permettre aux entreprises de soutenir les porteurs de projet.

Apports de la loi :

- Réduction d'impôt (impôts sur les sociétés ou sur le revenu) à hauteur de 60 % du montant du versement (dons financiers et en nature)
- Plafond maximum de versement à hauteur de 0,5 % du chiffre d'affaires HT
- Report sur les cinq exercices suivants en cas de dépassement du plafond.

Les contreparties envers la structure mécène ne sont pas prévues par les textes de loi. L'administration reconnaît cependant leur existence à condition qu'il existe une disproportion marquée entre les sommes données et la valorisation de la prestation rendue.

Ces contreparties peuvent être variées et diverses (citation du nom de l'entreprise, apposition de son logo, mention sur site Internet, communiqués de presse, communication institutionnelle ou encore visite sur site, conférences...) mais ne peuvent pas prendre la forme d'un message publicitaire.



→ Quels sont les organismes pouvant en bénéficier ?

- des organismes ou œuvres d'intérêt général ayant un caractère philanthropique.
- des fondations ou associations reconnues d'utilité publique.
- des fondations universitaires ou partenariales.
- des fondations d'entreprises.
- des fonds de dotation.
- l'état et ses établissements publics.
- les collectivités locales.
- les sociétés ou organismes publics, privées agréés de recherche scientifique ou technique.
- les établissements d'enseignement supérieur ou artistique, publics, privés agréés.

→ Comment procéder ?

Rencontrer les responsables de l'entreprise avec laquelle un partenariat est souhaité et le construire, établir avec un dialogue, convaincre... !

Plus simplement, s'adresser à une fondation qui gère des fonds orientés vers le mécénat par une ou des entreprises déjà convaincues. Répondre aux procédures proposées.

→ Une forme de financement qui questionne...

Les aides privées soulèvent de nombreuses questions, essentiellement d'ordre **éthique**, chez les potentiels bénéficiaires, tout particulièrement des structures porteuses d'une **identité** forte.

Faire appel à des soutiens financiers d'ordre privé peut parfois interpellier quant à l'origine de l'argent versé. S'agit-il d'un engagement sincère de la part de l'entreprise à l'origine de la création de la fondation ? Ou plutôt d'une opération de communication afin de redorer son image et tenter de contre-balancer des travaux, des projets à l'origine de déséquilibres ou dégradations de l'Environnement ?

A l'inverse, l'entreprise peut hésiter à se rapprocher d'acteurs associatifs dont elle ne perçoit pas suffisamment le mode de fonctionnement et la dimension professionnelle. D'où le temps nécessaire à l'établissement du dialogue et de la compréhension mutuelle...

→ Pour vous aider

Certaines fondations accordent leurs financements via des appels à projets ponctuels et pouvant évoluer d'années en années. Par ce biais, elles mettent en valeur les objectifs qu'elles poursuivent et annoncent le cadre de leur soutien.

Nous vous proposons ci-dessous une liste non exhaustive des fondations pouvant soutenir des projets d'EEDD sachant que certains appels à projets sont limités dans le temps.

Afin de connaître toute l'actualité du mécénat, voilà quelques sites utiles :

Les sites ressources pour le mécénat :

👉 www.fondations.org

Ce site recense toutes les fondations existantes en France. Vous pouvez trouver les fondations en fonction de la Région concernée, des domaines soutenus.

👉 www.mecenova.org

Ce site permet la rencontre d'associations d'intérêt général et d'entreprises engagées dans une démarche de RSE.

👉 www.developpement-durable.gouv.fr/-Appels-a-projets,5771-.html

Le Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie recense toute l'actualité des fondations et du mécénat pour le développement durable. Ce site, très utile et facile d'utilisation, permet de connaître les aides et appels à projet en matière d'environnement en temps et en heure et offre une mise à jour régulière des appels à projet.

Il est donc possible d'inscrire un projet sur:

👉 www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-projets-en-recherche-de-.html

Qui liste tous les projets en recherche de mécénat.

Pour cela, contacter les référents mécénat dans les régions grâce au lien suivant :

👉 www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-contacts-et-reseaux-.html

Sources :

- *L'annuaire du mécénat d'entreprise pour l'environnement et le développement durable* - publié par le Ministère du Développement Durable - 2011-2012. P.8
- [Site Internet du Ministère du Développement Durable](#) 🌐
- *Inventaire des financements des porteurs de projets en Education à l'Environnement vers un Développement Durable* - GRAINE Pays de la Loire - 2012.
- [Site du Réseau École et Nature](#) 🌐



Des exemples de financeurs privés



Fondation Léa Nature

→ Pour qui ?

Les associations ayant pour objet statutaire la protection de l'environnement. Des associations militantes, réalisant des actions concrètes sur le terrain.

→ Comment procéder ?

Les associations téléchargent le dossier de candidature disponible sur les sites www.leanature.com et envoient leur dossier complet ainsi que le dernier bilan financier, détail activité de l'association, description et détail du projet faisant l'objet de la demande de financement avec la copie des statuts par mail + déclaration au JO.

Appel à projets 2015 - 2017 Océan Mon Amour !

80 % de la pollution de la mer vient de la terre et des rivières : chaque seconde, 206 kg de déchets produits par l'activité humaine sont déversés dans les océans et acheminés par les courants marins. Un nouveau « continent de plastique » s'est formé dans le Pacifique Nord, entre la Californie et Hawaï, et atteint près de 3,5 millions de km².

→ Quels objectifs ?

La Fondation LÉA NATURE / Jardin BiO', convaincue que **la sauvegarde des océans constitue un enjeu essentiel**, soutient en continu des projets portés par des associations qui œuvrent pour lutter contre les pollutions et les déchets de toute nature qui altèrent la qualité et la biodiversité des océans.

→ Quel montant ?

Le budget de la fondation varie d'une année sur l'autre. Ils souhaitent privilégier les **projets concrets** et solides. Les financements de projets peuvent varier de **1 500 € à 5 000 €**.

Qui contacter ?

Marina POIROUX
mpoiroux@leanature.com

Cette fondation est membre du « 1% pour la Planète »

→ Pour qui ?

Associations loi 1901

Collectivités : petite communes de moins 3000 habitants
- projets en concertation avec le tissu associatif local obligatoirement



GRAÏNE Poitou-Charentes

Le **kikoko comment** des aides en EDD - 7 / 2015

→ Quelles conditions ?

Sont éligibles	Ne sont pas éligibles
<ul style="list-style-type: none">• les projets menant des actions concrètes sur le terrain ;• les projets de sensibilisation/formation/éducation à la protection de l'environnement ;• les projets de recherche ;• les projets de plaidoyer ;• les projets portés par des structures relevant de l'intérêt général ;• les projets ayant des objectifs clairs, avec la mise en place d'indicateurs d'évaluation d'impact.	<ul style="list-style-type: none">• les initiatives à caractère individuel ;• les opérations de communication limitées à l'édition de supports ;• le fonctionnement régulier des organisations et le financement de salaires ;• les campagnes politiques.

Les projets soutenus devront se situer de préférence sur le territoire de la zone maritime atlantique.

→ Comment procéder ?

Les projets sélectionnés seront étudiés par le Comité de la Fondation LÉA NATURE / Jardin BiO'.

Dates limites de réception des dossiers en 2015 :

- **20 mai 2015**
- **5 septembre 2015**
- **15 novembre 2015**

La demande de dossier de candidature doit être faite à fondation@leanature.com. Un dossier de candidature vous sera alors envoyé.

Une fois complété et accompagné des pièces jointes exigées, ce dossier doit être envoyé par mail à cette même adresse en précisant en objet « Réponse appel à projets « Océan mon amour » – Fondation LÉA NATURE / Jardin BiO' » et, en parallèle, envoyé par courrier à l'adresse suivante :

Fondation LÉA NATURE / Jardin BiO'
Appel à projets « Océan mon amour »
23 Avenue Paul Langevin – CS 30004
17183 Périgny-La Rochelle

La décision du comité sera communiquée exclusivement par courrier électronique ou par voie postale à l'issue de chaque comité.





Fondations LISEA

Il en existe deux : Biodiversité et Carbone. Elles ont pour vocation de soutenir des projets de préservation et de restauration du patrimoine naturel les départements concernés par le tracé de la LGV SEA Tours-Bordeaux (Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime et Gironde).

10 Millions d'euros sont à reverser par ces fondations.

↳ Fondation Carbone

→ Pour qui ?

Les collectivités des 6 départements traversés par la LGV pour les opérations de réduction de consommations énergétiques, des acteurs du monde agricole pour les projets de transition énergétique du monde agricole, et des étudiants et entreprises dans le cadre de travaux sur une mobilité plus responsable.

→ Comment procéder ?

Les structures doivent répondre aux différents appels à projets dans la période 2012-2017.

→ Quelles sont les conditions ?

Les projets financés :

- Les opérations de réduction de consommations énergétiques
- Les efforts pour développer une mobilité plus responsable
- Les projets de transition énergétique du monde agricole

Qui contacter ?

Jean-François DELAIDE

Chargé de mission

05 49 11 86 56

fondation-lisea-biodiversite@lisea.fr

Lien de publication des appels à projets
(à consulter régulièrement)

www.lisea.fr/partenaire-des-territoires/nos-fondations

↳ Fondation Biodiversité

→ Pour qui ?

Les associations, les établissements publics et les entreprises présents sur les 6 départements traversés par la LGV.

→ Comment procéder ?

Les structures doivent répondre aux différents appels à projets dans la période 2012-2017.

Les projets concernant la sensibilisation du grand public et la formation des acteurs locaux pourront être sélectionnés.

→ Quelles sont les conditions ?

- Les travaux de restauration d'habitats
- Les travaux d'inventaires suivis par des mesures de protection des espèces et habitats
- L'expérimentation des pratiques de gestion et de préservation des milieux semi-naturels (pratiques culturelles, lutte contre les espèces invasives, etc...)
- La sensibilisation du grand public et la formation des acteurs locaux.

Qui contacter ?

Lorène DUMEAUX

Chargée de mission

05 49 11 86 82

fondation-lisea-biodiversite@lisea.fr

GRAÏNE Poitou-Charentes

Le kikeo comment des aides en EEDD - 7 / 2015



Fondation Gaz de France

La Fondation GDF SUEZ a choisi deux grands champs d'intervention : la solidarité et l'environnement.

→ Quelles sont les conditions ?

Au titre de la solidarité, la Fondation GDF SUEZ soutient des actions d'aide aux personnes en situation de précarité, à travers 2 programmes :

- Enfance et jeunesse, qui œuvre dans les domaines de la santé et de l'éducation,
- Énergies solidaires, qui a pour but d'améliorer l'accès à l'énergie des personnes démunies.

Dans le cadre du volet environnemental de son engagement, elle soutient également le programme d'action :

- Biodiversité & Ville qui porte sur la protection des écosystèmes, la lutte contre le réchauffement climatique et l'architecture durable.

→ Comment procéder ?

Les dossiers peuvent être déposés toute l'année.

Qui contacter ?

Fondation Gaz de France

1, place Samuel de Champlain
Faubourg de l'Arche - 92930 PARIS La Défense
01.56.65.55.98

fondation@gdfsuez.com



Fondation Macif

La Fondation MACIF accompagne des porteurs de projets novateurs qui répondent aux besoins fondamentaux des personnes.

→ Quelles sont les conditions ?

Les projets qu'elle accompagne doivent répondre aux critères suivants :

- Capacité à répondre à des besoins socialement ressentis sur un territoire
- Présence d'éléments novateurs dans la méthode, le territoire choisi, les moyens utilisés ou les publics ciblés
- Implication de plusieurs partenaires et en particulier d'acteurs locaux (publics et / ou privés intégrant ou non des financements)

Les projets doivent répondre à des besoins sociaux dans les domaines suivants :

- L'habitat
- La santé
- La mobilité
- La finance solidaire
- Le lien social : la lutte contre l'isolement

Qui contacter ?

La Délégation Régionale de la Fondation Macif Centre Ouest Atlantique

Brigitte TONDUSSON

www.fondation-macif.org/vos-contacts



Fondation Nicolas Hulot

Les primes du bénévolat nature : La Fondation de France, la Fondation Nature & Découvertes et la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme se sont associées pour créer les « primes du bénévolat nature ».

Ce dispositif de soutien financier appuie des initiatives de bénévolat nature portées par les associations et les gestionnaires d'espaces naturels en France métropolitaine et en Outre-mer. Son principal objectif est d'amener ces acteurs à offrir une plus grande diversité d'actions en mesure d'attirer des publics variés : personnes éloignées des préoccupations environnementales, personnes à mobilité réduite, familles, etc.

➔ Pour qui ?

Associations

➔ Quel montant ?

Entre 500 et 1000 €

➔ Comment procéder ?

4 sessions par an sont organisées.
Pour candidater, les associations doivent s'inscrire sur la plateforme du bénévolat nature « J'agis pour la nature », puis télécharger un formulaire de candidature en ligne.

Qui contacter ?

Emeline BENTZ

01 41 22 10 76

e.bentz@fnh.org

www.jagispourlanature.org/content/les-primes-du-b%C3%A9n%C3%A9volat-nature



Fondation Ensemble

➔ Pour qui ?

Les associations.

➔ Quelles sont les conditions ?

Les domaines d'interventions privilégiés de la fondation sont :

- Eau et assainissement
- développement durable (eco-habitat, agriculture durable, énergies renouvelables)
- biodiversité animal dans les pays émergents

Ces trois secteurs d'intervention illustrent la volonté des fondateurs de lutter contre la pauvreté tout en participant à la **protection de l'environnement**.

Il propose également des appels à projet, un par an : www.fondationensemble.org/lancement-des-appels-a-projets-2015/

Qui contacter ?

Sophie THOMASSET

Responsable du Suivi des Programmes

contact@fondationensemble.org

45, rue de Babylone - 75007 Paris

www.fondationensemble.org





Fonds Sylvain AUGIER

Le Fonds Sylvain Augier a pour objectifs : de concourir et sensibiliser à la sauvegarde des paysages sous toutes leurs formes, d'agir en faveur de la protection de la biodiversité et de favoriser l'éducation à l'environnement.

→ Quelles sont les conditions ?

Des projets et idées liés à la sauvegarde des paysages et de l'environnement. **Le Fonds Sylvain Augier peut aider à les réaliser et à les développer.**

Qui contacter ?

Fonds Sylvain AUGIER

91, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS
contact@fonds-sylvainaugier.fr

→ Comment procéder ?

Vous pouvez donc nous adresser vos projets sous forme de dossiers le plus complet possible, par :

- Courrier électronique (sous forme de dossier : jpg, doc ou pdf – jusqu'à 10 Mb), à l'adresse suivante : projets@fonds-sylvainaugier.fr
- Courrier postal à l'adresse suivante : Fonds Sylvain AUGIER – 91, rue du faubourg Saint-Honoré – 75008 – PARIS

Merci d'y joindre vos coordonnées complètes (Nom, Prénom, adresse postale, téléphone, adresse électronique).

Notre conseil d'administration se réunit chaque trimestre pour étudier les dossiers. Dans le cas où votre projet rentrerait dans le cadre de nos objectifs, nous serions à même d'y apporter avec l'aide de nos partenaires, un soutien financier, technique ou administratif.



Fondation Yves Rocher

Elle propose un Prix : "Terre de femmes"

→ Pour qui ?

Toute femme **française**, majeure, qui **œuvre au quotidien en faveur de l'environnement**, dans une structure à but non lucratif.

→ Quel montant ?

Trois dotations locales sont attribuées chaque année :
1^{er} Prix 10 000 €, 2^e Prix 5 000 €, 3^e Prix 3 000 €.

Qui contacter ?

Marie-Anne BEDIER

marie-anne.bedier@yrnet.com

→ Comment procéder ?

Remplissez la fiche de participation (www.yves-rocher-fondation.org/fr/fr/terre_de_femmes/le_Prix/comment_participer). La fiche de participation avec le reste des documents mentionnés sont à renvoyer par mail à l'adresse suivante : marie-anne.gasnier@yrnet.com

Ou par voie postale à l'adresse suivante : Fondation Yves Rocher - 7 chemin de Bretagne - 92444 Issy Les Moulineaux Cedex.

Les dossiers sont à remettre au plus tard le **30 septembre**.



GRAÏNE Poitou-Charentes



Fondation Pour une Terre Humaine

➔ Pour qui ?

Les associations.

Qui contacter ?

11, Cité Annibal
75014 Paris - France
Tél. : + 33 1 43 27 93 90
Fax : + 33 9 64 17 85 54
infos@terrehumaine.org

➔ Comment procéder ?

Envoi par courriel d'une lettre de motivation courte, décrivant les grandes lignes du projet ainsi que le montant souhaité. Il y sera répondu rapidement.

- En cas de réponse positive à la lettre de motivation, envoi d'un dossier complet indiquant notamment les buts du projet, les moyens mis en œuvre, le budget et les différentes sources de financement envisagées (pas plus de 5 pages).
- En cas de réponse positive du conseil, une convention est signée entre l'organisme aidé et la Fondation.

Il y a chaque année 3 sessions du conseil au printemps, une en été, une en automne

Des exemples d'association subventionnée par la fondation faisant de L'EEDD :

www.terrehumaine.org/education-a-l-environnement



Association la Nef

Le fonds de dotation créé par la Nef soutient les Germes d'Economie fraternelle. Ce fonds a pour objet de soutenir l'innovation, l'expérimentation, la création et la recherche dans différents domaines, en apportant son soutien à des projets ayant fondation à favoriser de véritables solidarités humaines.

➔ Pour qui ?

Les organismes d'intérêt général, les personnes morales à but non lucratif, et des structures de l'économie sociale et solidaire émergentes ou en transformation.

➔ Quelles sont les conditions ?

Le fonds souhaite encourager les projets œuvrant au :

- Développement d'une agriculture vivante, créatrice de lien social ;
- Développement d'une éducation qui favorise l'épanouissement de la diversité des talents individuels, dans un esprit d'entraide et de coopération.

Qui contacter ?

Fonds Germes d'économie fraternelle

35, rue de Lyon - 75012 PARIS
accueil@fonds-germes.org

➔ Comment procéder ?

Les demandes de soutien sont pré-examinées par ordre d'arrivée. Si la limite de notre enveloppe budgétaire le permet et si le projet répond à nos critères de sélection, après une rencontre éventuelle avec les porteurs de projet, la demande sera étudiée par notre conseil d'administration.

Clôtures de la réception des demandes de soutien :

- 28 février pour une décision en juin
- 31 août pour une décision en décembre



GRAÏNE Poitou-Charentes



Fondation Nature & Découvertes

➔ Pour qui ?

Les associations loi 1901.

➔ Quelles sont les conditions ?

Monter des projets concernant la protection de la nature, l'éducation à la nature et la sensibilisation des publics.

➔ Comment procéder ?

Les projets pédagogiques (sollicitation d'une aide comprise entre 10 000 et 30 000 €) sont examinés par le Comité d'experts de la Fondation qui se réunit au mois de juin.

Pour cette demande, ne tardez pas à remplir ce formulaire de demande de dossier car **il n'est plus disponible dès le moins d'avril**.

Les projets « Coup de main » (sollicitation d'une aide comprise entre 500 € et 3 000 €) sont préselectionnés par l'équipe Fondation.

C'est un comité interne composé de représentants du Comité scientifique et de salariés passionnés de nature issu des équipes de Nature & Découvertes qui décide du financement ou non des projets proposés et du montant de l'aide allouée par la Fondation pour chacun d'eux. Il se réunit 4 fois par an, à chaque saison. Les demandes pour un projet «Coup de main» sont donc les bienvenues tout au long de l'année !

Voici le lien pour déposer votre dossier :

www.fondation-natureetdecouvertes.com/nos-criteres/deposer-un-dossier

➔ Quel montant ?

- Pour les projets pédagogiques : entre 10 000 et 30 000 € d'aides.
- Pour les projets « Coup de main » : entre 500 et 3000 € d'aides.

Qui contacter ?

Il est vivement conseillé de prendre contact avec le responsable du magasin Nature et Découverte le plus proche de votre structure pour lui parler de votre projet.

En cas de problème lors de la constitution de votre dossier, vous pouvez contacter :

Benoît JOUENNE
bjouenne@nature-et-decouvertes.com

Le GRAINE Poitou-Charentes a rédigé un article sur cette fondation, dans sa cyberlettre, en mai 2013, voici le lien vers l'article :

www.grainepc.org/La-Fondation-Nature-et-Decouvertes





Fondation de France

La Fondation de France agit dans trois domaines : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance et l'environnement.

➔ Pour qui ?

La Fondation de France finance des associations ou services collectifs, sélectionnés pour la qualité et la rigueur de leurs actions.

➔ Quelles sont les conditions ?

Elle propose ses aides à travers des **appels à projets**** dédiés à des thématiques précises.

Les **demandes de subventions**, instruites à partir d'un dossier, sont examinées par un comité de professionnels spécialistes du domaine concerné. Il statue sur la destination et le montant des aides. La Fondation de France soutient en priorité des opérateurs de petite taille qui n'ont pas les moyens de collecter eux-mêmes les fonds nécessaires à la conduite de leurs projets.

➔ Comment procéder ?

Se rendre sur le site de la Fondation de France : www.fondationdefrance.org

Puis **télécharger** l'appel à projets vous concernant ou le dossier de demande de subvention. Pour les structures œuvrant dans le domaine de l'éducation à l'environnement, le **chemin d'accès** est le suivant : Accueil / Nos Aides / Vous êtes un organisme / Environnement / Liens espaces urbains - espaces ruraux / Citoyenneté et éducation vers un développement durable

Qui contacter ?

Thierry GISSINGER

01 44 21 31 83
environnement@fdf.org



ERDF : Appel à projets associatif

Pour poursuivre le développement de partenariats avec les associations qui font vivre le territoire régional et la solidarité, ERDF a organisé un premier appel de projets du 15 avril au 30 juin 2015 sur l'une des trois thématiques suivantes : redynamisation sociale et professionnelle, amélioration de l'environnement, médiation et sensibilisation.

➔ Comment procéder ?

La sélection se fait en 2 temps :

- 1 - Une pré-sélection sur dossier permettra de retenir les projets finalistes sur chacune des thématiques.
- 2 - Chaque porteur des projets finalistes sera invité à présenter en 15 minutes son dossier en présence des membres du comité de sélection.

Se rendre sur le site et télécharger le **dossier de candidature**.

Chemin d'accès : site d'ERDF/ onglet « MENU »/ rubrique « ERDF en région »/ sous rubrique « ERDF dans l'Ouest »/ cliquer sur « En savoir plus »/ onglet « Appel à projet associatif ».

➔ Pour qui ?

Les associations loi 1901.

Qui contacter ?

amelie.courson@erdf.fr
aurelien.brizard@erdf.fr

GRAÏNE Poitou-Charentes

Le **kikoko comment** des aides en EEDD - 7 / 2015

La fondation Goodplanet soutient des projets qui répondent à la fois aux grands enjeux environnementaux de notre planète et aux besoins essentiels des populations. Dans cet objectif, elle a créé le programme Action Carbone. Action Carbone s'associe à des porteurs de projets locaux pour lutter contre les dérèglements climatiques et proposer des solutions durables et des alternatives économiquement viables aux activités polluantes.

→ Pour qui ?

Statut Juridique des porteurs de projets :

Action Carbone Solidaire a fait le choix de financer prioritairement des **projets portés par des entités à but social** (ONG, coopératives, petites entreprises, etc.), dont la motivation première est la mise en œuvre de projets dits « de solidarité internationale ».

Taille des projets :

Action Carbone soutient des projets de toute taille, afin de répondre à des besoins tant locaux que nationaux.

→ Quelles conditions ?

Les projets soutenus par Action Carbone Solidaire doivent répondre aux objectifs du Millénaire pour le développement et notamment sur les aspects suivants :

- **Environnementaux** : préservation des ressources naturelles, accès à de l'énergie propre et renouvelable
- **Sociaux** : transmission de savoir-faire, amélioration de l'hygiène, prévention de risques sanitaires
- **Économiques** : création d'emplois, création de micro entreprises, création de revenus supplémentaires pour les populations bénéficiaires

Qui contacter ?

Anouck LE CRANN
Responsable du programme
Action Carbone Solidaire

01 48 42 76 01
anouck@goodplanet.org

→ Comment procéder ?

1. Prise de contact avec la structure

- Demande d'une note descriptive de projet à la structure,
- Rédaction d'une Note d'Identification de Projet (fiche NIP) pour valider l'éligibilité du projet au cadre de référence MDP ;
- Demande des statuts aux fins de vérifier l'objet social ;
- Demande d'organigramme pour vérifier si la taille de la structure est en adéquation avec l'importance du projet financé ;
- Demande de communication des rapports annuels et de ses comptes certifiés.

2. Déplacements sur site et étude de faisabilité approfondie, incluant :

- Rencontre avec les équipes locales, partenaires institutionnels, définition des besoins et de l'acceptabilité du projet par les bénéficiaires,
- Validation des hypothèses contenues dans la fiche NIP : périmètre du projet, scénario de référence, additionnalité, estimation ex ante des réductions d'émissions, etc.
- Élaboration du plan de financement.

3. Référencement du projet dans le portefeuille de projets Action Carbone Solidaire, contractualisation avec le porteur de projet.

Vous pouvez soumettre un projet en remplissant un formulaire à l'adresse suivante :

www.goodplanet.org/action-carbone/action-carbone/soumettre-un-projet



Fonds MAIF pour l'éducation

Le Fonds MAIF pour l'Éducation propose chaque année un appel à projets dont l'objectif est d'encourager et de faire émerger des initiatives répondant à la priorité sociétale : l'accès à l'éducation pour tous.

➔ Pour qui ?

L'appel à projets est ouvert à tout groupe de personnes ayant son siège en France métropolitaine ou dans les DOM (Guadeloupe, Martinique et Réunion) et constitué en association régie par la loi du 1er juillet 1901 ou tout autre organisme exerçant une activité d'intérêt général visée aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts.

➔ Quelles sont les conditions ?

A travers cet appel à projets, le Fonds MAIF pour l'Éducation souhaite récompenser des actions d'intérêt général à vocation éducation, concernant prioritairement un public défavorisé du fait par exemple d'un handicap ou d'une situation sociale difficile.

➔ Comment procéder ?

Le dossier de candidature doit permettre au jury d'évaluer la pertinence des actions présentées sur la base des critères suivants :

- Répondre à l'objectif « favoriser le partage de connaissance »
- Être une action d'intérêt général à vocation éducative, menée en faveur de personnes ou de publics défavorisés
- Disposer d'effets démultiplicateurs envisageables à l'échelle nationale
- Être original et innovant
- Avoir des effets quantitatifs mesurables

Qui contacter ?

Fonds MAIF pour l'Éducation

200, avenue Salvador Allende - 79000 NIORT
fondsmaif@maif.fr



Crédit Coopératif

Prix et Trophée de l'initiative en économie sociale. Chaque année, depuis 30 ans, la Fondation Crédit Coopératif décerne ses « Prix et Trophée de l'initiative en économie sociale », avec à la clé plus de 150 000 € de prix. Ce concours, décentralisé en région via les agences du Crédit Coopératif, est le principal moyen d'action de la Fondation.

➔ Pour qui ?

Y sont récompensées des initiatives originales et exemplaires, à forte plus-value économique, sociale, culturelle, technologique, d'ores et déjà **mises en œuvre** par **les organismes régionaux de l'économie sociale** (associations, entreprises coopératives, mutuelles, ...).

➔ Comment procéder ?

Remplir le formulaire de candidature, il est téléchargeable sur le site internet de la fondation rubrique « Actualités » : www.credit-cooperatif.coop/fondation/les-actions-de-la-fondation/concours-prix-et-trophee-de-linitiative-en-economie-sociale

Dépôt des dossiers dans les agences du Crédit Coopératif : 3 agences en Poitou-Charentes : Niort, La Rochelle et Poitiers.

L'appel à candidatures pour l'édition 2015 est terminé mais rendez vous l'année prochaine !

Qui contacter ?

Jean-Pierre MONGARNY

01 47 24 88 36

Pour les sociétaires du Crédit coopératif, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller afin qu'il vous oriente au mieux dans l'appel à projet.



GRAINE Poitou-Charentes

